



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/944

Attribution de subventions de fonctionnement à 13 écoles de musique pour un montant global de 69 900 €– enveloppe « fonctionnement école de musique » et Casino

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGÉY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/944 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A 13 ECOLES DE MUSIQUE POUR UN MONTANT GLOBAL DE 69 900 € – ENVELOPPE « FONCTIONNEMENT ECOLE DE MUSIQUE » ET CASINO (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a choisi de soutenir treize écoles de musique associatives réparties sur son territoire. Ces structures associatives d'enseignement artistique offrent aux Lyonnais, jeunes et adultes, la possibilité de pratiquer tous types de disciplines musicales, de l'apprentissage d'un instrument au travail vocal, du cours individuel aux pratiques collectives, de toutes les esthétiques, classique, jazz, musiques actuelles. L'ensemble des écoles soutenues compte environ 3000 élèves, jeunes et adultes.

Onze de ces écoles se sont organisées, avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, en un Réseau d'Ecoles de Musique (REM) depuis 2013 et sont cosignataires avec la Ville de Lyon de la Charte d'enseignement musical de Lyon, renouvelée en février 2018 pour trois ans. Les partenaires s'entendent pour réfléchir à une optimisation de la complémentarité de l'offre de l'enseignement musical sur Lyon, à une meilleure circulation des élèves et mènent un travail en commun pour l'organisation de concerts collectifs le cas échéant. La Ville de Lyon accompagne le réseau, outre les subventions qu'elle attribue aux écoles signataires, par un encouragement au partenariat, à la mutualisation d'actions, par un accompagnement à la recherche de co-financement et une communication ciblée sur leurs atouts et caractéristiques propres.

Les écoles de musique associatives sont présentes dans de nombreux arrondissements et certaines sont proches des quartiers prioritaires. Elles sont bien établies dans l'écosystème de l'enseignement musical lyonnais, en complément des antennes du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et des projets musicaux divers. Leur rôle aux côtés du CRR constitue une réelle plus-value dans la mise en œuvre du service public de l'enseignement artistique.

Elles répondent pleinement à l'ambition de Lyon de créer les conditions de l'émancipation des Lyonnaises et des Lyonnais, auxquelles le développement des pratiques amateurs et l'éducation artistique et culturelles peuvent contribuer.

Les écoles de musique constituent, ainsi, une offre de proximité qualitative que la Ville de Lyon souhaite, à travers son soutien financier, rendre accessible à tous. En conséquence, il est proposé, cette année, une augmentation de l'enveloppe dédiée à l'enseignement musical associatif.

Vous trouverez ci-dessous la présentation des associations ainsi qu'un tableau récapitulatif des subventions proposées.

Les Ecoles de Musique

Allegretto (33 rue Bossuet 69006 Lyon) - L'école de musique, créée en octobre 1986, accueille les enfants, adolescents et les adultes et propose des cours de chant, formation musicale et d'instruments. Les élèves peuvent participer aux différents ensembles : chorale, ensemble vocale, orchestre, atelier jazz, atelier musique actuelle. Cette école de musique associative, hébergée par l'école Jean Racine et par la Mairie du 6^e arrondissement (salles administratives et de répétitions), participe également aux temps forts culturels proposés par son arrondissement.

L'école propose de nombreux cursus allant de l'éveil musical à l'enseignement instrumental, ainsi que des cycles d'approfondissement, de la pratique vocale, et des cours pour adultes, avec une pédagogie classique par petits groupes homogènes. Elle dispose cette année d'une compétence en musicothérapie, avec une enseignante de guitare spécialisée dans ce domaine. L'école souhaite utiliser cette compétence au bénéfice des habitants de son quartier, et plus particulièrement auprès de publics spécifiques (personnes âgées, très jeunes enfants), en mettant en œuvre des projets d'action culturelle.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 146 756 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 8 000 €
Métropole : 6 000 €
Recettes propres : 132 216 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 6 000 €

Subvention proposée : 6 000 €

Centre de la Voix Rhône-Alpes (24 av Joannès Masset - Les Passerelles 69009 Lyon) - l'Association est née en juillet 1999, avec pour objectif de permettre à un large public, amateurs comme professionnels, de se former à la pratique du chant en leur proposant des formations adaptées à leurs parcours et à leurs envies.

Isabelle Eschenbrenner, chanteuse lyrique de renom et directrice de la structure, est à l'initiative de ce projet, et propose aux amateurs des formations pluridisciplinaires (technique vocale, travail corporel, théâtre, cours d'interprétation). Les cours sont ouverts à tous à partir de 2 ans.

Le centre permet à des professionnels de se former grâce à des classes de maîtres et à des formations de formateurs.

Le Chœur d'Enfants, en partenariat avec le CRR de Lyon, permet à plusieurs élèves de l'école de rejoindre chaque année des maîtrises (Opéra de Lyon, CRR, Petits Chanteurs...), des écoles supérieures de chant (CNSMD, Haute Ecole de Musique de Genève, de Lausanne...) ou des chœurs renommés.

Le centre a ouvert une classe vocale à horaires aménagés au collège Jean Moulin dans le 5^e et une troisième classe dans le cadre du développement du Cursus Musical d'Excellence initié avec le collège Jean de Verrazane. Il intervient par ailleurs depuis 2019 au sein de l'école Champvert (Lyon 5) et depuis la rentrée 2020, au sein de l'école Berlioz (5^{ème}).

Pour rappel, la Ville de Lyon a versé en 2020 une subvention de fonctionnement de 11000€ (DAC). Le Centre a présenté une demande en 2021 d'un complément de financement de 3750 € au titre de ses interventions au sein de l'Ecole Berlioz.

Le Budget prévisionnel 2020 de l'association est de 234 350 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement - DAC : 17 750 €
Ville de Lyon Fonctionnement - Education : 1 400 €
Métropole : 14 000 €
Bénévolat /prestations en nature : 8 000 €
Recettes propres : 177 200 €

Subvention proposée : 14 800 €

Pour information la proposition de subvention se décompose comme suit :

11 000€(fonctionnement) + 3800 €(projet Berlioz)

Ecole de Musique de St Rambert (Maison des Associations 42 rue des Drs Cordier 69009 Lyon) - L'école, créée en 1989, est une école de musique de quartier qui offre un enseignement de proximité et permet la pratique musicale individuelle et collective, débutant ou non, adulte ou enfant dès 5 ans, et quel que soit le choix de style musical (classique, rock, jazz, musiques du monde).

L'EMSR assure sa mission en proposant des cours individuels d'instruments, de la formation musicale associée à travers le chant choral ou la pratique en orchestre dès la 2e année et des ateliers collectifs afin d'enrichir les acquis et de développer le sens de l'écoute.

L'EMSR intervient en milieu scolaire. Ainsi, « Orchestre à l'école » OAE, créé en 2008, est un partenariat pédagogique avec l'école de musique /Ecole primaire Alphonse Daudet du 9^e à Lyon, et depuis octobre 2010, avec le CRR de Lyon. Il s'adresse à une classe entière d'enfants (CE2) deux heures par semaine et se poursuit avec ces mêmes enfants en CM1. Il permet à tous ces enfants de pratiquer un instrument directement au sein d'un orchestre grâce à un enseignement oral dispensé par 5 professeurs d'instruments et basé sur un répertoire créé pour eux.

Le Budget prévisionnel 2020 de l'association est de 77 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement - DAC : 6000 €
Ville de Lyon Fonctionnement - Education : 6 500 €
Ville de Lyon – Fonds de solidarité : 4000 €
Métropole : 10 500 €
Recettes propres : 50 000 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 5500 €

Subvention proposée : 6000 €

Ecole de Musique du 7^{ème} (14, avenue Berthelot- Centre Berthelot 69007 Lyon) - L'EM7, créée en 1983, est une école de musique associative basée dans le 7e

arrondissement de Lyon, dans les locaux du collège St Louis. Elle a pour vocation de promouvoir la pratique instrumentale au travers de son école de musique, de son harmonie et de ses divers ensembles

L'EM7 propose des cours individuels d'instrument, ouverts aux enfants comme aux adultes, suivis en parallèle de cours de formation musicale. Les instruments proposés sont l'alto, le violon, le violoncelle, la guitare, le piano, la trompette, le trombone à coulisse, le cor d'harmonie, le tuba, le saxophone, la flûte traversière, la clarinette, la batterie, les percussions classiques et le chant.

La formation musicale est le pilier de l'enseignement musical à l'EM7. Elle permet de lire, comprendre, créer et ressentir la musique. Elle peut commencer pour les plus jeunes par l'éveil musical ou l'initiation, et se poursuit par 2 cycles de 3 ans avec une ouverture à la Musique Assistée par Ordinateur MAO.

Un éveil musical est également proposé dès 3 ans, et permet à l'enfant de découvrir la musique par le biais de jeux, chansons, écoute et instruments et de s'essayer aux petites percussions.

L'Ecole intervient également dans des manifestations culturelles et festives de son arrondissement.

L'Ecole a connu ces dernières années un fort développement d'activités qui ne s'est pas accompagné d'un rééquilibrage des fonctions support. Elle présente en 2021 un budget et une demande fortement augmentés, pour l'accompagnement de son développement interne, et pour sa stratégie de partenariat externe.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 227 100 € avec en principales recettes de fonctionnement attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 50 000 €
Métropole : 4 500 €
Recettes propres : 160 000 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 4 500 €

Subvention proposée : 10 000 €

Ecole de Musique Guy Candeloro (groupe scolaire J. Macé 1, place général André 69008 Lyon) - L'école de musique Guy Candeloro existe depuis 1992 et est très active. Elle accueille des personnes de tout âge, de toute situation géographique et de tout niveau. Elle permet la pratique instrumentale individuelle de qualité et adaptée à chacun et la pratique musicale collective (orchestre, chorales et ateliers).

Elle encourage la vie de quartier, soutient les manifestations musicales et publiques des élèves et professeurs.

L'école dispense des cours d'instrument individuels, des cours collectifs, la Candell'Harmonie, où tous les instruments sont accueillis dès 3-4 ans de pratique, et des chorales.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 159 600 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 4 000 €
Métropole : 2 800 €
Recettes propres : 149 500 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 3 500 €

Subvention proposée : 4 000 €

Ecole Lyonnaise des Cuivres (maison des Associations - 28 rue Denfert Rochereau 69004 Lyon) - Cette école de musique associative créée en 2010 par des musiciens formés au CNSMD, est présente dans les 4^e et 9^e arrondissements de Lyon. Elle met la pratique des cuivres, des percussions et des bois au centre de l'apprentissage sous forme d'ateliers allant de 5 à 15 élèves.

L'ELC développe son activité autour de 3 axes des ateliers collectifs (cuivres, bois, percussions, éveil musical), l'éducation artistique et culturelle (en milieu scolaire et universitaire, en centres de loisirs, sous forme de stages...), et des ensembles, les ensembles Inter-Ateliers, la Fanfare.

Les cours proposés vont ainsi de l'éveil musical parents-enfants dès le plus jeune âge à la découverte instrumentale à partir de 6-8 ans, et des ateliers de différentes familles d'instruments, ainsi qu'une fanfare.

L'association n'a pas souhaité faire partie du réseau des Ecoles de musique.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 84 155 € avec en principales recettes de fonctionnement attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 6 000 €
Fonds de solidarité – Ville de Lyon : 17 342 €
Métropole : 6 000 €
Bénévolat / prestations en nature : 25 000 €
Recettes propres : 50 800 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 4 500 €

Subvention proposée : 4 000 €

Ensemble Orchestral de Lyon 9^e – Ecole de Musique de Lyon 9^e (6 rue du Chapeau Rouge 69009 Lyon) - L'association est composée de deux parties : l'école de musique, partie scolaire de l'association, permet pour tous et à tout âge d'apprendre la musique de façon conviviale dans des disciplines variées, et l'ensemble orchestral, permet à toutes et à tous de se retrouver pour jouer ensemble des morceaux de style divers.

Depuis 1974 dans le 9^e arrondissement, l'école offre la possibilité à tous ses habitants de pratiquer la musique dans le quartier. L'enseignement musical est de qualité et dispensé par des professeurs tous diplômés de conservatoires.

L'école propose des cours individuels (clarinette, flûte traversière, piano, trompette, guitares, ...), des cours et ateliers collectifs (atelier vent, cordes ou rock, éveil musical de 4 ans à 6 ans, solfège enfants et adultes, parcours découverte d'instruments).

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 52370 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 2 600 €
Métropole : 2 925 €
Recettes propres : 44 775 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 3 200 €

Subvention proposée : 2 600 €

Harmonie Montchat Monplaisir (espace Triolet -53 rue Richard 69003 Lyon) - L'Harmonie de Montchat-Monplaisir a vu le jour en 1877 et accueille toutes personnes instrumentistes désireuses d'exercer leur passion musicale en groupe. L'orchestre est composé actuellement d'une trentaine de musiciens.

L'école de musique agréée, a un programme pédagogique du niveau de la Confédération Musicale de France.

L'école de musique propose des cours de trompette, batterie, clarinette, flûte traversière, saxophone, cor, violon, solfège et éveil musical pour tous niveaux. Le répertoire est choisi en fonction de la variété des pupitres et de la difficulté des morceaux.

De plus, elle accueille toutes personnes instrumentistes désireuses d'exercer leur passion musicale en groupe. Ces musiciennes et musiciens (une quarantaine), tous bénévoles, se réunissent afin de répéter un programme éclectique proposé lors de concerts gratuits en salle, église ou sur les places publiques lyonnaises.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 56 503 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 2 000 €
Métropole : 2 925 €
Recettes propres : 51 653 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 2 000 €

Subvention proposée : 2 000 €

IMMAL Institut Musical de Méthodes Actives de Lyon (8, rue du Plâtre 69001 Lyon) - Créé en 1975, IMMAL est un lieu de rencontre et de culture musicale pour les enfants et les adultes et a pour but de développer une éducation musicale de base qui s'appuie sur des pédagogies « actives » telles que définies par les plus éminents spécialistes. L'IMMAL s'intéresse tout particulièrement à l'éveil musical et corporel des tout-petits et à la formation musicale des plus grands.

L'équipe des professeurs privilégie un apprentissage qui donne la priorité au développement sensoriel et à l'épanouissement de l'enfant. L'IMMAL est un lieu d'apprentissage où apprendre en s'amusant.

Pour information, l'association est en recherche active de locaux, son bail, qui ne sera pas renouvelé, arrivant à échéance à la fin du mois de décembre 2021.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 85 830 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 7 000 €
Métropole : 7 000 €
Recettes propres : 46 210 €
Bénévolat/prestations en nature : 20 000€

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 4 100 €

Subvention proposée : 6 000 €

Léthé Musicale (10 Impasse Pierre Baizet 69009 Lyon) - L'association Léthé Musicale, créée en 1996, Un centre de pratique musicale, d'enseignement de la musique, et de musicothérapie à destination des personnes en situation de handicap. Elle produit et diffuse également des spectacles musicaux créés et joués par des artistes en situation de handicap et propose des ateliers de musique à vocation éducative, pédagogique ou thérapeutique, animés par une équipe de musiciens et de musicothérapeutes professionnels accompagnés par des assistants de séance bénévoles.

Elle s'adresse à des personnes présentant un handicap moteur, sensoriel, psychique ou mental, et rassemble aujourd'hui plus de 500 personnes handicapées sur la région lyonnaise.

Centre ressource sur la Métropole de Lyon, Léthé Musicale accompagne le réseau des établissements d'enseignement artistique pour améliorer leur accessibilité au handicap et les établissements médico-sociaux pour mettre en œuvre des projets culturels. L'association organise des formations musique/handicap et musicothérapie, des conférences musique, handicap, santé et diffuse des nouvelles du réseau.

Depuis octobre 2016 Léthé Musicale forme des musiciens porteurs de handicap dans un objectif de professionnalisation aux métiers du spectacle vivant.

Outres ces activités, elle propose des temps de diffusion (concerts-rencontres, spectacles) qui permettent à tous de découvrir des actions en faveur de l'accès à la musique des personnes en situation de handicap.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 349 940 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement - DAC: 4 000 €
Ville de Lyon Fonctionnement - Egalité: 5 000€
Métropole : 39 980 €
Recettes propres : 191 466 €
Région : 10 000 €
Etat : 23 938 €
Bénévolat/prestations en nature : 61 045 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 3 000 €

Subvention proposée : 4 000 €

RYMEA (46 rue Bugeaud 69006) - l'école Willems Ryméa de Lyon, propose depuis 30 ans des cours d'initiation musicale, de solfège et d'instrument pour enfants à partir de 3

ans et adultes. Les cours ont pour objectifs de solliciter le plaisir de la découverte et de l'écoute mutuelle.

L'école dispense la méthode d'éducation musicale d'Edgar Willems qui permet un apprentissage progressif et ordonné. La musique est un langage et un art dont l'apprentissage suit le même développement que celui d'une langue maternelle.

Le jeu instrumental intervient dans 4 domaines simultanément, différents et complémentaires : le jeu d'oreille, par la reproduction de chansons ou de musiques, entendues et mémorisées sans support écrit, le jeu par la lecture, le jeu de mémoire et l'improvisation.

Les professeurs d'initiation et de solfège sont tous formés à la méthode Willems et partagent leur activité entre les cours d'initiation et de solfège d'instrument, ce qui garantit une continuité pédagogique. Ils accompagnent les élèves depuis l'éveil musical jusqu'à une pratique musicale amateur de haut niveau. La pratique musicale collective est largement représentée, avec des cours d'orchestre, de musique de chambre, et les chorales d'enfants, de jeunes et d'adultes. Sauf exception, les cours d'instrument sont individuels.

En plus des concerts, les auditions instrumentales, une fois par mois, permettent aux élèves de se produire devant un public bienveillant et aux plus jeunes de faire un choix éclairé de leur futur instrument.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 146 065 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 10 000 €
Métropole : 2 000 €
Recettes propres : 100 000 €
Bénévolat/prestations en nature : 6 600 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 2 000 €

Subvention proposée : 4 000 €

Top Music (6 bis passage Coste 69006 Lyon) - Née 1985, Top Music est une école associative culturelle et musicale.

Elle œuvre pour un enseignement musical, le développement d'actions et de projets culturels, la sensibilisation, la découverte et le partage des pratiques musicales, la diffusion et le soutien à des lieux, groupes ou événements locaux, régionaux ou nationaux dans le domaine de la musique, la mise en place de moments favorisant les échanges et rencontres entre amateurs et professionnels, voisins, familles et amis.

Elle propose des ateliers pour les musiciens souhaitant découvrir la pratique de la musique en groupe et dispense aussi des cours de piano, de guitare, de basse, de batterie, de chant, de saxophone, de trompette, de violon, de harpe, de clarinette et flute traversière.

Le choix d'ateliers proposé par Top Music est très varié : rock ados, rock adultes, jazz funk, jazz standard, jazz rock, chorale, etc...

Depuis la saison dernière, Top Music a mis en place son projet « La Musicconf en 6 », et ouvre ainsi ses locaux un dimanche par mois, d'octobre à mai, pour proposer aux riverains, mélomanes, avertis ou non, de se réunir autour d'un temps de convivialité, d'échange et de partage par les biais culturels et artistiques.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 124 891 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement - DAC: 4 500 €
Métropole : 4 500 €
Etat: 20 000€
Recettes propres : 86 992 €
Bénévolat/prestations en nature : 23 040 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 2 500 €

Subvention proposée : 4 000 €

Union Musicale Lyon Guillotière – Etats-Unis (Espace des 4 Vents, 27-29 Rue Garon Duret 69008 Lyon) - L'association "Union Musicale de la Guillotière" créée à Lyon en 1928 se nomme depuis 1984 "Union Musicale de Lyon-Guillotière-Etats-Unis" suite à son installation dans le 8e arrondissement.

L'association est gérée par une petite équipe de professeurs et de bénévoles motivés autour du directeur Pierre-Yves Tréguier. Parfaitement insérée dans son arrondissement et dans son quartier, l'UMLG entretient des relations soutenues avec le monde associatif local. Elle participe à chaque fois que cela est possible aux manifestations culturelles locales.

L'école dispense des cours d'instruments, enfants et adultes, de nombreuses esthétiques, des ateliers collectifs de l'éveil musical et de la formation rythme et chant.

En plus de ses activités, l'école a créé la chorale "8 au Chœur", ensemble vocal, ouvert à tous, sans pré requis.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 24 191 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement: 2 500 €
Métropole : 2 165 €
Recettes propres : 21 234 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 2 500 €

Subvention proposée : 2 500 €

Je vous propose d'allouer, pour l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement à chacune de ces associations conformément au tableau récapitulatif ci-dessous.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 4^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

1. Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 69 900 € sont allouées aux associations précitées selon la répartition suivante :

ASSOCIATION	
	Total
Allegretto (6 ^e)	6 000 €
Centre de la Voix Rhône-Alpes (9 ^e)	14 800 €
Ecole de Musique de St Rambert (9 ^e)	6 000 €
Ecole de Musique du 7 ^{ème} (7 ^e)	10 000 €
Ecole de Musique Guy Candeloro (8 ^e)	4 000 €
Ecole Lyonnaise des Cuivres (4 ^e et 9 ^e)	4 000 €
Ensemble Orchestral de Lyon 9 ^{ème} (9 ^e)	2 600 €
Harmonie Montchat Monplaisir (3 ^e)	2 000 €
IMMAL (1 ^{er})	6 000 €
Léthé Musicale (9 ^e)	4 000 €
RYMEA (6 ^e)	4 000 €
Top Music (1 ^{er})	4 000 €
Union Musicale Lyon Guillotière (8 ^e)	2 500 €
TOTAL	69 900 €

2. La dépense correspondante, soit 69 900 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, comme suit :

- 43 800€ sur la ligne de crédit 66882 ENVELOP SUBV FONCT ECOLES MUSIQUE : nature 65748, fonction 311, programme SOUTIENAC, opération MUSIQUAC ;
- 26 100 € sur la ligne de crédit 47466 SUBVENTION CASINO AUX ASSO. CULTURELLES : nature 65748, fonction 30, programme SOUTIENAC, opération CASINOAC.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,

Grégory DOUCET